

CONSEILLER

ACCOMPAGNER

FORMER

INFORMER

SENSIBILISER

Rapport d'activités

2022



19



Corrèze

c | a.u.e

Conseil d'architecture, d'urbanisme
et de l'environnement

Sommaire

Rapport moral	4
L'Assemblée générale	5
Une année d'activités	5
Union Régionale des CAUE Nouvelle-Aquitaine	6

COMMUNES ADHÉRENTES **8**

CONSEIL AUX COLLECTIVITÉS / AUTRES STRUCTURES **12**

Démarche/partenariat 12

Urbanisme et paysage 13

Architecture et patrimoine 16

CONSEIL AUX PARTICULIERS **18**

SENSIBILISATION DU PUBLIC **22**

Les Journées Européennes du Patrimoine 22

Participation au Salon de l'habitat 23

Sensibilisation des scolaires 24

COMMUNICATION **26**

REVUE DE PRESSE **27**

BILAN ANNUEL **28**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION **29**

L'ÉQUIPE DU CAUE **30**

Formations/Webinaires de l'équipe 30

Stagiaires au CAUE 31

Rapport moral

L'année 2022, une année de transition



Depuis sa création, le CAUE a pour objectif de promouvoir la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement sur le territoire départemental. Ainsi, il joue un rôle clef de concertation entre les acteurs impliqués dans la réalisation de l'espace rural et urbain.

Pour ce faire, le CAUE a développé une offre de services. Le CAUE accompagne les particuliers dans leur démarche de construction et d'aménagement. De plus, il propose des formations et des outils pédagogiques aux professionnels du cadre de vie, aux agents de l'État ou encore aux enseignants. Le bénéficiaire final de l'action du CAUE reste le citoyen, concerné directement dans son environnement personnel ou indirectement dans son cadre de vie.

Les enjeux de performance énergétique, qualité du « vivre ensemble », mixité sociale et urbaine, densité, biodiversité... sont récemment devenus les nouveaux enjeux en architecture et en urbanisme.

Dans le même temps, la crise des finances locales appellent à des investissements mesurés, ajustés, et accroît le besoin d'une réflexion de plus en plus en amont du projet. Ainsi, le CAUE apporte ses compétences dans la sphère pluridisciplinaire (urbanisme, environnement, paysagiste, économie de la construction, ...) qui implique une nécessaire vision d'ensemble et une articulation avec les autres acteurs présents en Corrèze.

Nous avons, par conséquent, engagé une réflexion avec ces derniers pour identifier le moment opportun où le CAUE pourrait apporter son expertise. L'objectif est de renforcer le CAUE dans cet écosystème. A titre d'exemple, grâce à cette lisibilité accrue, le CAUE a accompagné les porteurs de projets de désimperméabilisation et de végétalisation des espaces publics et des cours d'écoles.

Je tiens à remercier l'équipe et les administrateurs pour leur confiance, ainsi que leur implication ayant permis d'assumer l'ensemble de nos missions et nous espérons qu'à la lecture de ce rapport vous trouverez des idées, des informations, des outils utiles voire indispensables pour la qualité de vie sur notre territoire.

Valérie TAURISSON
Présidente du CAUE de la Corrèze
Vice-présidente du Conseil Départemental

L'Assemblée Générale

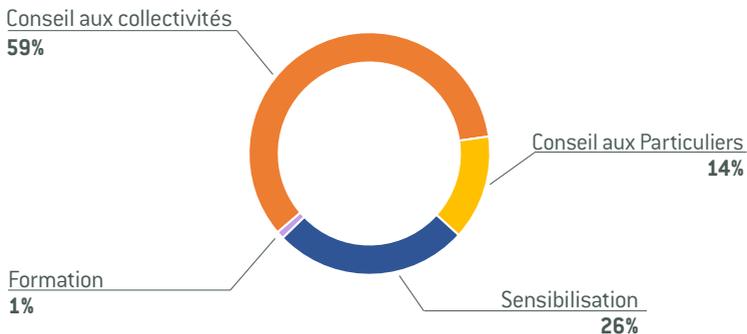
En 2022, l'assemblée générale s'est déroulée à Arnac-Pompadour avec l'accueil bienveillant de Monsieur Tisseuil, maire. C'est sous la pluie que la municipalité a fait découvrir les **aménagement paysagers** et sa chapelle Saint Blaise qui a connu un vaste projet de restauration avec une décoration intérieure confiée à l'artiste André Brasilier. Puis, la réunion statutaire a été l'occasion pour l'équipe de présenter l'activité, en détaillant certaines actions représentatives et de rappeler la **démarche d'accompagnement** des projets. A l'issue de la réunion, un repas a été servi dans la salle des fêtes et pour ceux qui le souhaitaient, une visite guidée du château de Pompadour par l'association scène de manège à clôturer cette journée.



5

Une année d'activités

Répartition de l'activité par grandes missions



Union Régionale des CAUE Nouvelle-Aquitaine

Depuis 2017, le CAUE travaille étroitement avec l'URCAUE NA qui est un soutien mais aussi un porteur de projets à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine.

UR
c|a.u.e
Nouvelle-Aquitaine

CAUE de la Charente
CAUE de la Charente-Maritime
CAUE de la Corrèze
CAUE de la Creuse
CAUE de la Dordogne
CAUE de la Gironde
CAUE des Landes
CAUE du Lot-et-Garonne
CAUE des Pyrénées-Atlantiques
CAUE des Deux-Sèvres
CAUE de la Vienne
CAUE de la Haute-Vienne

6

Rencontre des équipes des CAUE de Nouvelle-Aquitaine

La rencontre des équipes des CAUE de Nouvelle-Aquitaine a connu encore un franc succès cette année. C'est les 19 et 20 mai que les équipes des CAUE Nouvelle-Aquitaine ont été réunies à Châtelleraut pour permettre aux 8 groupes de travail de prolonger les réflexions engagées souvent par visio-conférence. Ces rendez-vous conviviaux mais studieux, sont très attendus par les équipes qui peuvent partager leurs expériences, leurs pratiques et comparer les situations d'un département à un autre. L'objectif de ces rencontres étant de promouvoir l'action des CAUE, d'inscrire les CAUE à l'échelle régionale, de développer les compétences des CAUE et de partager les ressources.



Partenariat avec la Revue «le Festin»

Un partenariat a été établi entre l'URCAUE et la revue le Festin. Les CAUE de la Région sont amenés à rédiger des brèves et articles courts qui présentent certaines missions en rapport avec le territoire et son patrimoine culturel.

Le CAUE 19 a préparé un article pour l'édition de mars 2022 sur le thème de la transformation de la Manu en Faculté.

L'écho des CAUE

Les Conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement défendent le patrimoine architectural et paysager de Nouvelle-Aquitaine.



♀ Tulle CORRÈZE

De la « Manu » à la « Fac »

Une ambitieuse opération d'aménagement a été entreprise dans la ville préfecture de Tulle : un campus universitaire est créé sur le site emblématique de la manufacture d'armement

L'établissement industriel, situé dans le quartier de Souilhac, a façonné la ville pendant quatre siècles. Érigés en 1777 sur les ordres du roi Louis XVI, ses bâtiments s'installent dans les moulins de Souilhac, Fès et Reynac situés le long de la Céronne. L'emplacement est stratégique car l'eau de la rivière offre l'énergie nécessaire au bon fonctionnement des machines. L'acier sert à fabriquer les fusils, le bois est utilisé pour les crosses et le granité pour les meubles. L'entreprise corrézienne bénéficie progressivement de bâtiments propres qui lui assurent un meilleur rendement.

Pendant la Première Guerre mondiale, le site emploie jusqu'à 47 000 ouvriers. Il connaît son apogée dans l'entre-deux-guerres. Son activité génère, en 1940, la construction d'une trentaine de baraquements dans la cité ouvrière de Virevialle. Encore actif au début de la guerre froide, le ferme définitivement en 1990.



En 2017, l'agglomération a pour ambition de donner un nouveau souffle à ce lieu chargé d'histoire. L'objectif de la programmation urbaine consiste à réinventer le site afin de mettre en place une synergie entre les mondes de l'économie, de la formation, et de l'enseignement supérieur. En créant un véritable tiers-lieu, il s'agit d'ouvrir le quartier sans faire table rase du passé. La conservation du patrimoine, la réhabilitation d'un lieu de mémoire, la rénovation énergétique et l'intégration de constructions neuves sont autant de sujets abordés. Les projets structurent dorénavant le lieu dans une diversité de formes et de typologies bâties. En 2020, Tulle a donné vie à un quartier ouvert, habité et traversé par son histoire. • CAUE 19
caue19.fr

CAUE de la Creuse

Le schéma départemental du tourisme est le cadre d'action destiné à traduire et mettre en œuvre la politique touristique pour les années à venir. Afin d'élaborer le prochain schéma, Creuse Tourisme a organisé des réunions de concertation avec l'ensemble des acteurs touristiques du département. Le CAUE de la Creuse a ainsi animé un atelier autour du cadre de vie local. Après avoir confronté l'image véhiculée, celle d'une campagne idéale, à la réalité du terrain parfois contradictoire, ont été évoqués les leviers mobilisables pour préserver et valoriser ce cadre de vie au bénéfice du tourisme.
www.caue23.fr

CAUE des Deux-Sèvres

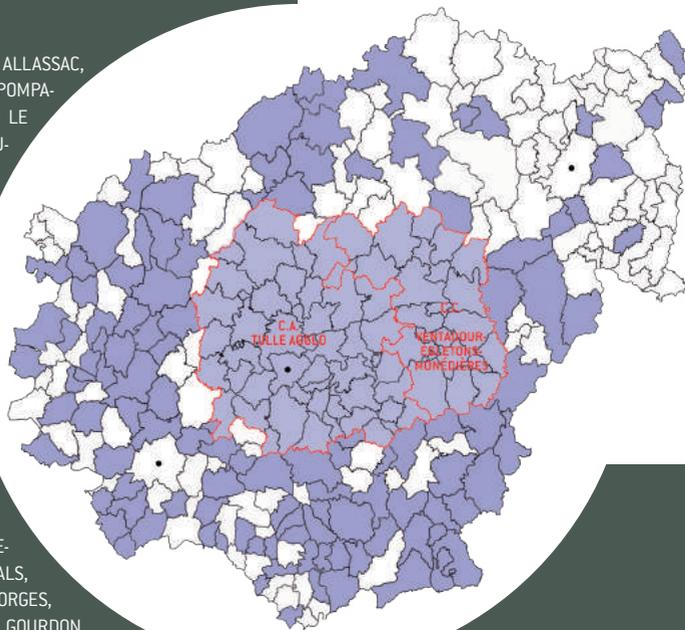
Dans le cadre du label Villes et villages fleuris, le CAUE 79 et le Département ont proposé à l'automne 2021 des conférences « Richesse(s) de nos bourgs ». L'objectif était de faciliter la prise de conscience des élus sur les qualités de leurs bourgs, qui évoluent dans un contexte rural en mutation. Sandra Bernhamo, paysagiste, Valérie Jousseau, géographe et Franck Buffeteau, urbaniste, sont intervenus sur la poésie des aménagements ruraux, les mutations sociales, le désir de campagne, la diversité et l'unité des territoires deux-séviens.
www.caue79.fr

CAUE des Pyrénées-Atlantiques

Un projet de valorisation du Col du Soulor, entre sobriété et identités, est en cours de réflexion. Le Col du Soulor symbolise à lui seul la rencontre entre la nature et les hommes, qu'elle soit dans l'effort, le travail ou le loisir. Percu comme une halte sur la route thermique, ce site pastoral vivant souffre de maux essentiellement liés à la surfréquentation estivale. Pour y remédier, le futur projet de valorisation, forgé sur la coopération des acteurs institutionnels et sur la concertation avec les usagers, soutenu par les CAUE 64 et 65, mettra à l'honneur des concepts forts : celui de « front de montagne », de « cicatrisation paysagère » et de scénographie dédiée à l'identité, l'histoire du lieu et des habitants de la vallée de l'Ouzoum et du Val d'Azun. Maîtrise d'ouvrage : Communauté de Communes du Pays de Nay & Communauté de Communes de Pyrénées Vallée des Gaves. Maîtrise d'œuvre : groupement EMF (mandataire), D'une ville à l'autre, IDEIA.

Communes adhérentes

AFFIEUX, ALBIGNAC, ALBUSSAC, ALLASSAC, ALTILLAC, ARGENTAT, ARNAC POMPA-
DOUR, AURIAC, BAR, BASSIGNAC LE
BAS, BASSIGNAC LE HAUT, BEAU-
LIEU, BEAUMONT, BENAYES,
BEYNAT, BEYSSENAC, BILHAC,
CAMPS SAINT MATHURIN LÉO-
BAZEL, CHABRIGNAC, CHAM-
BERET, CHAMBOULIVE,
CHAMEYRAT, CHAMPAGNAC
LA NOAILLE, CHAMPAGNAC
LA PRUNE, CHANAC LES
MINES, CHANTEIX, CHAR-
TRIER FERRIÈRE, CHAS-
TEAUX, CHAUMEIL, CHAVA-
NAC, CHENAILLER MASCHEIX,
CLERGOUX, CORNIL, CORRÈZE,
CUBLAC, CUREMONTE, DAMP-
NIAT, DARNETS, DAVIGNAC, DONZE-
NAC, EGLETONS, ESPAGNAC, ESTIVALS,
ESTIVAUX, EYREIN, FAVARS, FORGES,
GIMEL LES CASCADES, GOULLES, GOURDON
MURAT, GROS CHASTANG, GUMONT, HAUTEFAGE,



JUGEALS NAZARETH, JUILLAC, LACELLE, L'ÉGLISE AUX
BOIS, LA CHAPELLE SAINT
GÉRAUD, LA CHAPELLE AUX SAINTS, LA CHAPELLE SPINASSE, LA ROCHE CANILLAC, LADIGNAC SUR RONDELLE, LAFAGE
SUR SOMBRE, LAGARDE MARC LA TOUR, LAGRAULIÈRE, LAGUENNE SUR AVALOUZE, LAMAZIÈRE BASSE, LANTEUIL, LA-
PLEAU, LAROCHE PRÈS FEYT, LAVAL SUR LUZÈGE, LE CHASTANG, LE JARDIN, LE LONZAC, LE PESCHER, LES ANGLES SUR
CORRÈZE, LIGNEYRAC, LISSAC SUR COUZE, LOSTANGES, LUBERSAC, MALEMORT/VÉNARSAL, MARCILLAC LA CROISILLE,
MARCILLAC LA CROZE, MARGERIDES, MERLINES, MEYRIGNAC L'ÉGLISE, MEYSSAC, MONCEAUX SUR DORDOGNE, MONES-
TIER MERLINES, MONTAGNAC SUR DOUSTRE, MOUSTIER VENTADOUR, NAVES, NESPOULS, NEUVIC, NEUVILLE, NOAIL-
HAC, NONARDS, OBJAT, ORGNAC SUR VÈZÈRE, ORLIAC DE BAR, PALISSE, PANDRIGNES, PÉRET BEL AIR, PÉROLS SUR
VÈZÈRE, PERPEZAC LE BLANC, PERPEZAC LE NOIR, PEYRISSAC, PIERREFITTE, REYGADES, RILHAC XAINTRIE, ROSIERS
D'EGLETONS, SAILLAC, SAINT AUGUSTIN, SALON LA TOUR, SAINT BONNET AVALOUZE, SAINT BONNET L'ENFANTIER, SAINT
BONNET LES TOURS, SAINT CERNIN DE LARCHE, SAINT CIRGUES LA LOUTRE, SAINT CLÉMENT, SAINT CYPRIEN, SAINT
CYR LA ROCHE, SAINT FRÉJOUX, SAINT GENIEZ O MERLE, SAINT GERMAIN LES VERGNES, SAINT HILAIRE FOISSAC, SAINT
HILAIRE LES COURBES, SAINT HILAIRE PEYROUX, SAINT HILAIRE TAURIEUX, SAINT JAL, SAINT JULIEN AUX BOIS, SAINT
JULIEN LE PÉLERIN, SAINT JULIEN MAUMONT, SAINT MARTIAL DE GIMEL, SAINT MARTIN LA MÉANNE, SAINT MARTIN SE-
PERT, SAINT MERD DE LAPLEAU, SAINT MEXANT, SAINT PANTALÉON DE LARCHE, SAINT PARDOUX LA CROISILLE, SAINT
PARDOUX LE NEUF, SAINT PAUL, SAINT PRIEST DE GIMEL, SAINT PRIVAT, SAINT SALVADOUR, SAINT SOLVE, SAINT SORNIN
LAVOLPS, SAINT SULPICE LES BOIS, SAINT SYLVAIN, SAINT VIANCE, SAINT YBARD, SAINT YRIEIX LE DÉJALAT, SAINTE
FORTUNADE, SARRAN, SEGONZAC, SEILHAC, SÉRANDON, SEXCLES, SOUDAINE LAVINADIÈRE, SOUEILLES, SOURSAC,
TARNAC, TREIGNAC, TROCHE, TUDEILS, TULLE, USSAC, UZERCHE, VALIERGUES, VARS SUR ROSEIX, VIGEOIS, VIGNOLS,
VITRAC SUR MONTANE, VOUTEZAC, YSSANDON

172 Communes

La démarche

Adhérer au CAUE de la Corrèze, c'est pour la commune la possibilité de :

- participer à la vie de l'association en devenant membre de l'Assemblée générale,
- solliciter le conseil d'une architecte, d'une paysagiste et urbaniste pour vous accompagner dans la définition et la concrétisation de vos projets d'aménagement, de construction, de réhabilitation ou de restauration,
- bénéficier du prêt d'expositions,
- mener des actions de sensibilisation,
- être assistée d'un professionnel pour les jurys de concours de maîtrise d'oeuvre,
- consulter notre documentation,
- être informée et invitée aux manifestations organisées par le CAUE.

L'adhésion d'une Communauté de communes ou d'agglomération se calcule par le cumul des cotisations des communes membres.

<input type="checkbox"/>	Communes de moins de 200 hab.	60€
<input type="checkbox"/>	Communes de 200 à 499 hab.	100€
<input type="checkbox"/>	Communes de 500 à 999 hab.	180€
<input type="checkbox"/>	Communes de 1 000 à 1 999 hab.	350€
<input type="checkbox"/>	Communes de 2 000 à 10 000 hab.	700€
<input type="checkbox"/>	Communes de plus de 10 000 hab.	1800€

Elargissement des adhésions

L'adhésion au CAUE a été élargie à d'autres publics, personnes physiques ou morales, dans les conditions suivantes :

<input type="checkbox"/>	Particulier	20€
<input type="checkbox"/>	Association	50€
<input type="checkbox"/>	Enseignement du premier degré	35€
<input type="checkbox"/>	Enseignement du second degré	120€
<input type="checkbox"/>	Entreprise/professionnels	100€
<input type="checkbox"/>	Etablissements publics	300€
<input type="checkbox"/>	Membre bienfaiteur	don libre



Conseils

Conseil aux collectivités/autres structures

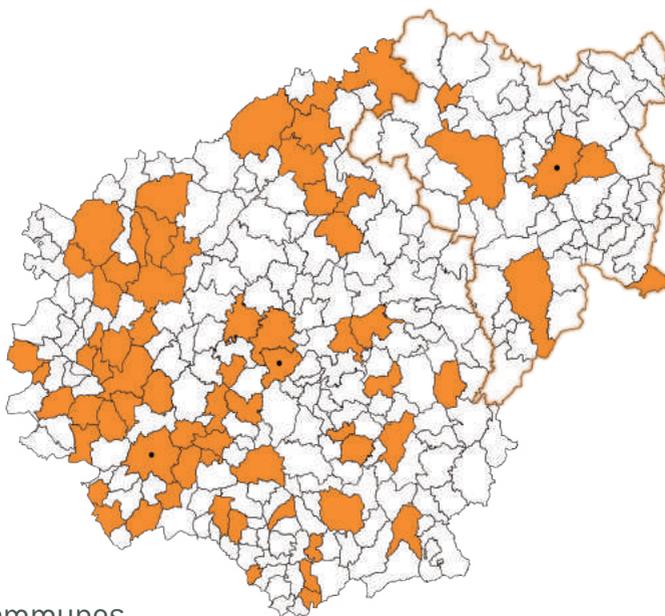
Le CAUE « est à la disposition des collectivités et des administrations publiques qui peuvent le consulter sur tout projet d'urbanisme, d'architecture ou d'environnement » (Art. 7, loi du 3 janvier 1977, extrait).

Démarche

L'intervention du CAUE peut être sollicitée **par simple appel téléphonique** (à confirmer par courrier ou courriel). **Une première rencontre sur place** avec les élus permet à la conseillère, architecte, urbaniste ou paysagiste, de prendre connaissance du contexte général et de réfléchir ensemble au projet, de façon large et approfondie.

À l'issue de cette visite et selon le sujet, **le CAUE rédige** un document de réflexion préalable, de conseil technique ou de définition des enjeux qui dresse un état des lieux, précise le cadre du projet et guide le maître d'ouvrage sur **une démarche cohérente**. La remise sur place de ce conseil aux élus permet souvent de préciser les suites à donner.

En 2022, le CAUE est intervenu sur **75** dossiers à destination des collectivités. Qu'il s'agisse de rédiger des conseils ou de participer à des commissions techniques, ce sont **68** communes corréziennes qui sont concernées et **1** EPCI.



68 communes

75 dossiers traités

Urbanisme et paysage

Planification



Le CAUE, en tant que **Personne Publique Consultée** (PPC), accompagne les collectivités qui en font la demande tout au long de la démarche d'élaboration d'un document d'urbanisme.

Il s'agit, le plus souvent, du suivi de **Plans Locaux d'Urbanisme Intercommunaux** (PLUi) mais aussi d'un accompagnement lors de la mise en oeuvre de **Sites Patrimoniaux Remarquables** (SPR) qui se substituent aux **Aires de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine** (AVAP), le suivi des programmes de politique urbaine (PCAET, Action Coeur de Ville,...). Le CAUE intervient autant durant

la phase de diagnostic, lors de l'élaboration du **Projet d'Aménagement et de Développement Durable** (PADD) que sur les règlements graphiques et écrits. Il porte une attention toute particulière sur la mise en oeuvre des **Orientations d'Aménagement et de Programmation** (OAP).

Les documents d'urbanisme, longs et complexes à mettre en oeuvre, doivent venir servir les projets communaux. Le CAUE, par sa connaissance du terrain, des identités et des enjeux mais aussi le suivi des projets, reste un allié de la commune pour donner du sens à ces documents.

13

Présentation des éléments bâtis et paysagers identitaires

Le CAUE poursuit l'**inventaire architectural et paysager** des éléments identitaires des communes de la Corrèze afin d'offrir aux collectivités et aux particuliers qui nous sollicitent, une expertise fondée sur une connaissance précise de leur territoire.

En amont du lancement de l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme, nous proposons à chaque commune de réaliser ce «recensement» et de le présenter à l'ensemble de l'équipe municipale **sous forme d'un diaporama**. Cet inventaire permet d'esquisser une première réflexion sur les enjeux à prendre en compte lors de l'étude d'urbanisme. Il sensibilise les communes sur les richesses de leur patrimoine à la fois bâti et paysager.



Aménagements de bourgs

NOTE D'ENJEUX

COMMUNE DE CUREMONTE
PROJET D'AMÉNAGEMENT DE BOURG

Tout le 3 juin 2023
101023-01 - Jean-Michel Puygastel/Urbanisme (PUGU), CAUE 19

Résumé

La commune de Curemonte sollicite le CAUE pour l'accompagner dans le cadre d'un processus global d'aménagement de son bourg. Une première phase a été réalisée en 2019, permettant de définir un cadre d'actions global au sein duquel se situent les enjeux et les préconisations. Le CAUE a pour mission de définir les actions à mener pour répondre à ces enjeux et de proposer des pistes de travail pour répondre aux attentes des élus. Il donne des pistes de travail, parfois des exemples d'aménagement mais sans jamais dessiner le projet. La note doit être **annexée au cahier des charges** nécessaire au recrutement d'une équipe pluridisciplinaire.

L'objectif est de produire une note officielle par des professionnels dans le cadre d'une mission de conseil et d'accompagnement. Ce travail constitue une étape préalable au recrutement pour la mise en œuvre des actions associées au projet.

1. État des lieux

a. La commune

Situation

La commune est située dans le sud de la Corrèze. Elle appartient à la communauté de communes de la Vallée de la Corrèze (VCC). Elle est limitée à l'ouest par la commune de...

Population est de 800 habitants. Elle comptait 111 habitants en 1968, 202 en 1982, 212 en 2007, 216 en 2012 (Source INSEE).



19 - 101023-01 - Jean-Michel Puygastel/Urbanisme (PUGU), CAUE 19

CAUE 19 - 101023-01 - Jean-Michel Puygastel/Urbanisme (PUGU), CAUE 19

Les collectivités ont de nombreux partenaires pour mettre en œuvre leur programme d'aménagement de Bourg. Le CAUE reste l'**interlocuteur privilégié** pour rédiger, **en amont**, une **note d'enjeux**. Ce document illustré présente la commune, son évolution, mais surtout les enjeux et des préconisations pour répondre aux attentes des élus. Il donne des pistes de travail, parfois des exemples d'aménagement mais sans jamais dessiner le projet. La note doit être **annexée au cahier des charges** nécessaire au recrutement d'une équipe pluridisciplinaire.

- Rédaction Note d'Enjeux (Yssandon, Bort-les-Orgues, Curemonte, Treignac, Saint-Cyr-la-Roche, Tarnac)
- Suivi d'études en cours (Moustier-Ventadour, Treignac, Orignac sur Vézère, Curemonte)

Espaces publics

Il semble que le « réflexe CAUE » soit acquis pour certaines communes concernant les « petits » projets d'aménagement d'espaces publics. Les demandes sont régulières et concernent des sujets très variés. Si le sujet des **cimetières** ne fait pas, ce sont désormais les **cours d'école** qui intéressent les élus, souvent en accord avec l'équipe enseignante. Le programme OASIS initié par la ville de Paris et financé par l'Europe est largement médiatisé. Nous l'adaptions à nos communes rurales dont les moyens et les enjeux sont parfois différents.

- Square (Beaulieu)
- Parcs urbains (Naves)
- Chemin d'interprétation (Veix)
- Place (Favars)
- Fleurissement (Saint-Ybard)
- Parking (Saint-Sylvain, Collonge-la-Rouge)
- Cour d'école (Allassac, Saint-Cernin-de-Larche)
- Cimetière (Saint-Martin-La-Méanne, La Chapelle-aux-Saints, Neuvic, Saint-Bonnet-Elvert)
- Délaissé de RD (Saint-Hilaire-les-Courbes)
- Entrée de bourg (Sexcles)
- Zone Humide (Affieux)
- Lotissement/OAP (Nespouls)



Abords de l'église de Vigeois - avant conseil



après conseil

Architecture et patrimoine

Equipement communal - aide à la pré-programmation



Appelé par une commune qui s'interroge sur un édifice, existant ou à construire, le CAUE ne se contente pas de conseiller. Il écoute, inventorie, repère, analyse, **élargit le débat**, expose et compare des scénarios. Les enjeux en terme d'urbanisme, de paysage et d'architecture sont définis à travers une note d'enjeux. Il permet aux élus d'élaborer clairement une commande et d'exercer une vigilance accrue dans les phases suivantes du projet pour qu'il soit de la meilleure qualité possible. Le CAUE peut accompagner jusqu'au choix de la maîtrise d'oeuvre.

- Tiers-lieu (Neuvic, Beynat)
- Maison médicale (Objat)
- Réhabilitation de maisons (Meymac, Saint-Martin-Sepert)
- Maison des associations (Saint-Fréjoux, Eyrein)

Avenir des bâtiments désaffectés

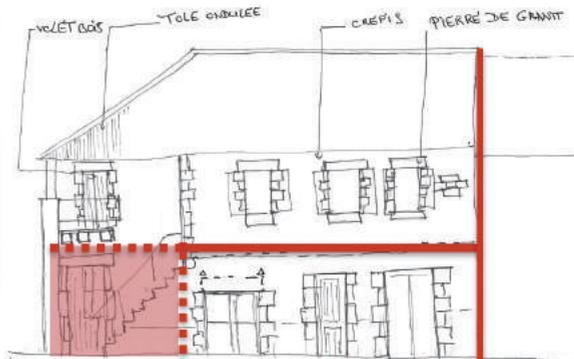
16

La réalisation d'un état des lieux du patrimoine bâti communal implique souvent de repenser l'organisation et la répartition de l'ensemble des activités. Ainsi des transferts de locaux peuvent être envisagés.

Définir de **nouvelles affectations** à des bâtiments peut également entraîner des modifications de leur aspect extérieur pour qualifier leur nouvel usage ou améliorer leur confort.

Le CAUE analyse la pertinence des réaffectations potentielles des bâtiments, questionne l'adéquation entre la forme, la destination, les besoins. Un travail est réalisé permettant d'envisager la vente, acquisition ou la démolition partielle.

- Analyser la pertinence des réaffectations potentielles (Saint-Fréjoux)
- Mairie, gîte, local associatif ... (Saint-Merd-de-Lapleau)



Les équipements ouverts : Halles, abris ...



Il arrive que même de très petites communes aient une volonté d'investissement pour un équipement « actuel ». Par exemple, **les halles** sont plébiscitées ces derniers temps, en raison de leur polyvalence, de leur bon rapport qualité-prix et d'un besoin accru de lieux de rencontres abrités. Le CAUE étudie l'implantation, les abords, définit un pré-programme.

- Abris (Estivaux)
- Halle (Moustier-Ventadour, Yssandon, Saint-Cyr-la-Roche)

Conseils techniques : restauration, valorisation du petit patrimoine



Les communes font appel régulièrement au CAUE pour la restauration et la valorisation de leur patrimoine non protégé. Après visite sur place, le CAUE rédige **une note d'intérêt patrimonial** ainsi qu'**une notice de conseils**. Le patrimoine concerné est très varié : église, chapelle, petit patrimoine, ancien presbytère, équipement public, grange emblématique... Le CAUE étudie la faisabilité, conseille sur le choix des matériaux et techniques, cadre le programme avec une prise en compte des abords.

- Travail à ferrer (Cornil)
- Croix et fontaine (Eyrein)
- Lavoir (Saint-Solve)

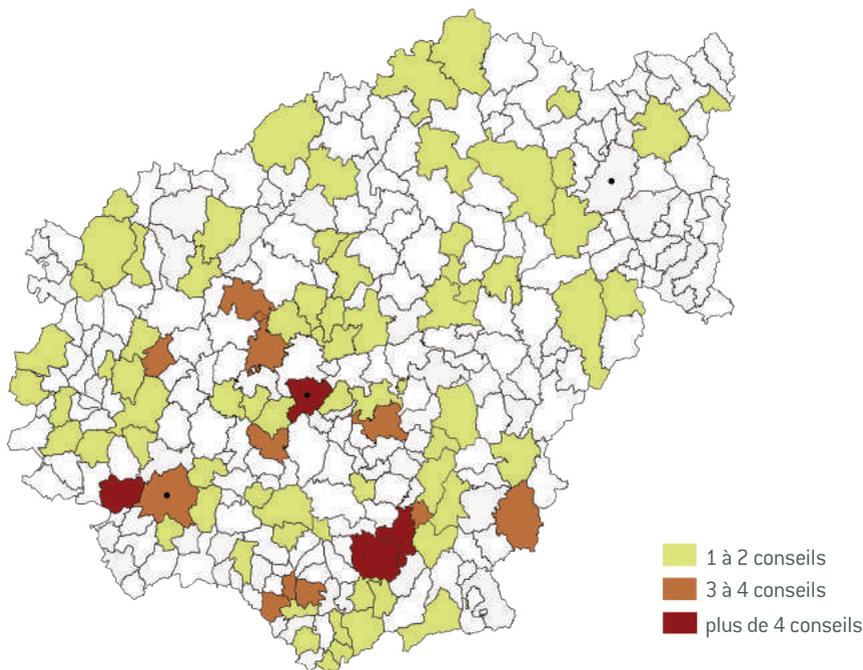
Commissions

Le CAUE est membre de plusieurs commissions départementales ou locales et les conseillers participent à des ateliers ou commissions techniques régionales ou d'EPCI.



- Tulle : Etude sur la signalétique
- Ussel : Opération façade, OPAH
- PNR Millevaches : Commission locale de restauration et de valorisation du patrimoine bâti remarquable
- Commission Départementale de la Nature des Sites et des Paysages (CDNPS)
- Villes et Villages Fleuris (VVF)
- Réseau Paysage
- Commission Tourisme et Handicap de Corrèze Tourisme
- Label Jardin remarquable
- Schéma Régional pour la Biodiversité (SRB)
- Réseau paysage N-A

Conseil aux particuliers



18

Un conseil personnalisé

Le CAUE apporte aux particuliers **un conseil personnalisé** sur leur projet de construction.

Fidèle à l'esprit de la loi sur l'architecture du 03 janvier 1977, qui définit l'architecture comme bien commun et met en place les bases d'une **assistance gratuite des personnes** ayant un projet de construction, le CAUE accompagne les particuliers qui en font la demande.

Mission du CAUE

« Il fournit aux personnes qui désirent construire ou rénover un bâtiment ou aménager une parcelle, les informations, les orientations et les conseils propres à saisir les enjeux paysagers des sites urbains et ruraux concernés et à assurer la qualité architecturale des constructions, sans toutefois se charger de la maîtrise d'œuvre. »

L'accueil des particuliers s'effectue dans les locaux du CAUE, un créneau de rendez-vous d'une heure est mobilisé pour chaque demande, parfois deux rendez-vous peuvent être nécessaires.

Depuis la crise sanitaire de 2020, une partie des demandes est traitée **par téléphone ou mail**, sans demande de rendez-vous physique.

182 conseils ont été donnés dont **89** en RDV au CAUE

Un conseil, pour quel projet ?

La plupart des demandes de conseils concerne l'habitat individuel.

On observe une large prépondérance des demandes concernant des **projets de rénovation**, le plus souvent dans le cadre d'une nouvelle acquisition.

Les demandes pour des constructions neuves représentent à peu près 20% du total des demandes.

Les demandes peuvent aussi concerner, dans une moindre proportion, les projets d'investissements locatifs. Dans ce cas, il peut s'agir de particuliers ayant pour projet l'achat de plusieurs bâtiments en secteur rural et qui souhaitent réhabiliter avec un programme mixte (logement et artisanat, par exemple).

Enfin, les demandes peuvent concerner des professionnels, artisans ou exploitants agricoles, qui souhaitent avoir un conseil pour leur installation.

Thématiques abordées

Les demandes des particuliers qui viennent consulter le CAUE portent sur différentes thématiques qui dépendent du type de projet.

Les particuliers qui viennent chercher un conseil dans le cadre d'une réhabilitation seront demandeurs d'informations sur la **rénovation énergétique des logements**.

Les demandes sont souvent assez ciblées et techniques : type de chauffage à mettre en place ou type d'isolant. Souvent les demandes de réhabilitation portent sur du bâti ancien et la question de **respect de l'architecture du bâtiment** est alors centrale ; les demandes portent alors sur la manière de créer une fenêtre ou un escalier tout en respectant le caractère de la maison et sa structure. Dans le cadre de réhabilitation, les particuliers viennent également chercher de l'information sur les aides disponibles.

Pour les projets de constructions neuves, les questions portent d'avantage sur les **règles d'urbanisme**, l'implantation et les matériaux de façade.

Les demandes de professionnels sont, quant à elles, essentiellement orientées sur les règles d'urbanisme et en particulier sur la compatibilité de la zone d'implantation à l'activité exercée.

Dans presque tous les cas, les particuliers qui viennent au CAUE ont déjà effectué des recherches par le biais d'internet. Ils ont ainsi une connaissance de matériaux, de techniques ou d'existence d'aides mais ils viennent au CAUE pour **avoir l'avis d'un professionnel neutre** pour y voir plus clair dans toutes ces informations.

En 2022, le CAUE a accompagné plusieurs associations dans les projets de rénovation de locaux ou d'aménagements des espaces extérieurs. Les associations disposent d'une place importante dans certaines communes. Les enjeux liés à la rénovation performante des bâtiments sont centraux. L'aide à la programmation et les choix organisationnels des locaux sont autant d'éléments qui assurent une juste intégration de l'association dans son contexte.



Sensibilisation

Sensibilisation du public

8 actions de sensibilisation pour un nombre de participants supérieur à **420**.

Les Journées Européennes du Patrimoine

Dans le cadre des JEP, le CAUE ainsi que Maison Paysanne de France (MPF) ont organisé deux visites guidées du centre historique d'Ussel. Il a été proposé aux visiteurs de **porter leurs regards sur les façades historiques** des rez-de-chaussée commerciaux présents dans le centre-ville d'Ussel. En effet, les rues principales et secondaires du centre laissent apparaître les traces historiques révélatrices d'un patrimoine durable. Les devantures sont d'anciennes échoppes, faites d'arcades en pierres ou d'ouvertures rectangulaires. Certaines d'entre elles ont été remaniées. Ces devantures, en applique ou en feuillure, entrent en résonance avec l'organisation urbaine.

La visite avait pour objectif d'apporter une lecture historique de la ville, et une compréhension de l'organisation des rues commerçantes. Il s'agissait de **distinguer les typologies de façades**, leurs évolutions architecturales et constructives.

L'objectif était enfin de sensibiliser les visiteurs aux **techniques de rénovation et aux matériaux anciens et écologiques** comme le tuf et la terre minérale, en mettant en valeur les pratiques passées qui méritent d'être explorées.



Aménager un jardin paysan avec MPF - Nonards



Le CAUE organise chaque année, depuis maintenant plus de dix ans, une animation sur le thème du « Jardin Paysan » dont le succès reste entier. Cette rencontre est proposée en partenariat avec la délégation corrézienne de l'association Maisons Paysannes de France (MPF). Une conférence sur les jardins paysans corréziens est proposée par le CAUE à l'assemblée avant d'aller visiter des jardins. C'est à Nonards que nous étions le 14 mai pour la **découverte de deux jardins privés**. L'un des deux jardins était en cours de création, l'autre était un jardin ancien. La visite et les échanges ont ravi les participants.



Participation au Salon de l'habitat de Brive



Cette année encore, le CAUE a profité d'un stand mis à disposition par le Conseil Départemental. Grâce à ce **regroupement des services** (CD, ADIL et CAUE), les visiteurs ont pu facilement bénéficier de conseils d'un stand à l'autre ; un gain de temps apprécié. Ce salon contribue à promouvoir le CAUE, il aboutit à un grand nombre de prises de rendez-vous les semaines suivantes. C'est près de **300 plaquettes** qui ont été distribuées sur ce salon. Le CAUE expose aussi systématiquement un **échantillon de ses panneaux d'exposition**.

Sensibilisation des scolaires

Enfants du Patrimoine - Ussel

Dans le cadre des Journées Européennes du Patrimoine (JEP), le Ministère de la Culture a initié en partenariat avec les CAUE, une **journée dédiée à la jeunesse**. Une collaboration avec le lycée professionnel Bort-Artense a permis d'organiser une visite commentée de Ussel. Cette déambulation était ponctuée de temps de dessins et allait à la découverte



de l'histoire marchande de la ville et des bâtiments associés. Elle a permis aux étudiants de porter un nouveau **regard sur le patrimoine remarquable** et « ordinaire » de la ville. Par ce biais, les élèves ont découvert l'**évolution des procédés constructifs du XIX^e siècle à aujourd'hui** ainsi que leur rénovation.

24

LEGTPA - Brive Vouteac

Cette année, c'est à Malemort que les étudiants en première année de BTS étaient amenés à faire leur diagnostic territorial.



Le CAUE est intervenu en amont pour présenter la structure et détailler les thématiques à aborder dans la **mise en oeuvre de ce diagnostic**.

C'est dans la salle du conseil municipal, à la mairie de Malemort, que l'intervention a eu lieu avant les visites du vieux bourg puis du nouveau centre urbain en mutation.

Ma cour d'école idéale - Ateliers de co-conception



Plusieurs enjeux concernant d'une part la mixité dans les cours d'école mais aussi l'inconfort lors des épisodes caniculaires conduisent de nombreux élus et équipes enseignantes à vouloir **faire évoluer les cours d'école**. D'autres problématiques, comme l'épuisement de la ressource en eau, les risques d'inondations ou la chute de la biodiversité, peuvent être à l'origine du lancement d'un projet de renaturation.

Deux groupes scolaires ont pu être suivis cette année. Le bien être est un enjeu de santé publique.

Le travail sur **les cours Oasis** initié par la ville de Paris et accompagné par le CAUE 75 se diffuse dans tous les territoires. De nombreux colloques, des journées techniques, des documents de sensibilisation et d'information ainsi que des outils plus pratiques permettent un large partage des connaissances sur le sujet.

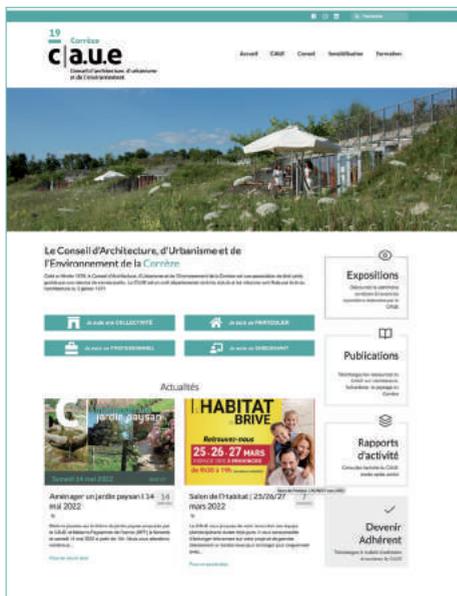
En Corrèze, le CAUE propose d'**animer des ateliers** de co-conception avec les élèves en s'inspirant de cette démarche « cours oasis ». A travers ces ateliers, il s'agit de permettre aux enfants de découvrir **la démarche de projet** et de les rendre **acteurs de leur cadre de vie**. Le CAUE s'associe, pour ces animations, à un partenaire local (CPIE, PNR) afin d'aboutir à l'élaboration de principes d'aménagements (maquettes co-construites lors des phases d'animations).

- Ecole primaire de Meyssac - participation des CE1 au CM2
- Ecole des Buges d'Uzerche - participation des CP au CM2



Communication

Site internet



En 2022, le CAUE a refondu complètement son site internet afin que les usagers naviguent plus facilement. Après plusieurs mois de travail entre l'équipe et le prestataire de service, ce sont de **nouvelles fonctionnalités** qui se sont dessinées. En effet, les usagers peuvent dès la page d'accueil, s'orienter en fonction de leur profil (collectivité, particulier, professionnel ou enseignant) et retrouver ainsi plus facilement les informations les concernant.

Il est possible de visualiser toutes nos publications, expositions, rapports d'activités et bulletins d'adhésions. Tous ces documents sont également téléchargeables.

Enfin, les actualités sont renouvelées régulièrement. Toutefois, la recherche des actualités passées reste possible.

Ce nouveau site **plus attractif** génère une prise de contacts plus importante.

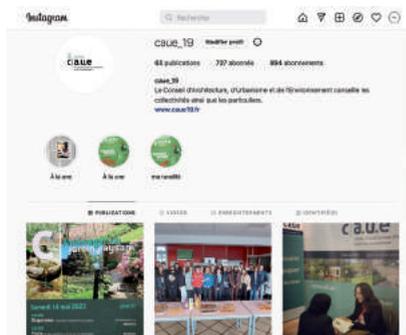
Instagram et Facebook



Le compte Instagram du CAUE ne cesse de croître pour atteindre les **761 followers**. Ce moyen de communication permet de mettre des photographies des actions CAUE de manière instantanée.



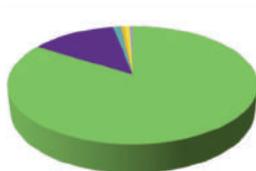
Le compte Facebook comptabilise **874 followers**. Ce sont les 35-44 ans qui consultent le plus la page. Nos amis sur ce réseau sont localisés comme suit : Paris, Brive, Tulle, Limoges.



Bilan annuel

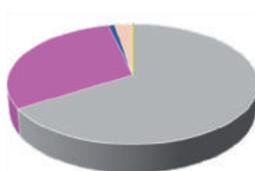
Compte de résultat 2022

Produits



- TA CAUE 200 015€
- Cotisation adhérents 31 354€
- Transferts de charges 2 890€
- Produits financiers 1 575€
- Autres Produits 1 624€
- Ventes de biens et services 1 129€

Charges



- Charges de personnel 138 507€
- Achats et charges externes 63 601€
- Impôts et taxes 1 889€
- Amortissements et provisions 5 623€
- Autres charges 2€

Excédent

28 965€

La Taxe d'Aménagement (TA), ça fonctionne comment ?

1% TA = ancienne TD CAUE + ancienne TD ENS

Entrée en vigueur au **1^{er} mars 2012**, la TA a été votée au **taux de 1%** par le Conseil Départemental de le Corrèze. Ce taux est réparti entre la politique de protection des Espaces Naturels Sensibles (ENS) et le CAUE.

En 2022, la répartition a été votée ainsi :

1% TA = 0,2343 % CAUE + 0,7657% ENS

853 672€ = 200 015€ + 653 657€

Le budget de fonctionnement du CAUE provient essentiellement d'une partie des recettes de **la part départementale de la Taxe d'Aménagement (TA)**, votée par le Conseil Départemental. Les adhésions complètent cette ressource principale.

Cette année, le résultat est **excédentaire** grâce à une gestion rigoureuse des dépenses.

La réduction des coûts de personnel par l'embauche d'une jeune architecte à la suite de l'ancienne architecte conseillère a permis d'inverser la tendance déficitaire de l'an passé. Pour autant, certains frais restent fixes mais ont fait l'objet d'une légère baisse contribuant également au résultat excédentaire. La part d'affectation de la Taxe d'Aménagement ainsi que les adhésions restent stables par rapport à l'année passée.

Le Conseil d'Administration

Présidente

Mme TAURISSON Valérie, conseillère départementale du canton de Brive 1

Vice-Président

M. DELPECH Jean-Jacques, conseiller départemental du canton de St Pantaléon de Larche

Représentants des collectivités locales

Mme BOISSIERAS Pascale, conseillère départementale du canton de l'Yssandonnais

M. AUDEBERT Michel, maire de Troche

Mme COULAUD Danielle, maire de Margerides

Mme DUCLOS Florence, maire déléguée de Malemort

Mme BOSSELUT Sabine, maire de Saint-Martin-Sepert

Représentant les personnes qualifiées

M. BESSE Nicolas - paysagiste concepteur

M. PENY Philippe - architecte, **Secrétaire**

Représentants de l'Etat

Mme SAADE Marion, Directrice de la Direction Départementale des Territoires

M. MALROUX Dominique, Directeur des Services Départementaux de l'Education Nationale

M. PÉROT Elisabeth, Architecte des Bâtiments de France

Représentants des professions concernées

M. SOUFFRON Vincent, CROAL

Mme LATOUR Anne-Marie, architecte

M. LEGENDRE François - FDB 19

M. SERMADIRAS Francis - CAPEB 19

Membres désignés par les compagnies consulaires

M. BRISSEAU Olivier - CCI de la Corrèze, **Trésorier**

M. CROISILLE Eric - Chambre des Métiers

M. MERPILLAT Jean-Paul - Chambre d'Agriculture

Membres élus par l'Assemblée Générale

M. ARMENAUD William - paysagiste concepteur

M. GLENZ Richard - enseignant à l'EATP

M. POUGET Roland - conseiller à la mairie de Champagnac-la-Prune

M. MOISSON Albert - maire de Neuville, désigné par l'association des maires

M. FERRE Charles - maire d'Egletons, désigné par l'association des maires, **Secrétaire Adjoint**

Représentante élue par le personnel du CAUE

Mme AGNOUX Sabrina, responsable administrative, graphiste

L'équipe du CAUE



Directeur (arrivé début février)

M. Maxime Estrade

Paysagiste-Urbaniste OPQU

Mme Sandra Nicolle



**Responsable Administratif,
graphiste**

Mme Sabrina Agnoux

(départ fin d'année) **Architecte conseillère**

Mme Margaux Simonin



Architecte conseillère vacataire (nov. - déc.)

Mme Dominique Moiriat

30

Formations/Webinaires de l'équipe

Formations

- FNCAUE Animation formations participatives
- MICQP «L'intention architecturale»
- MICQP «L'accord-cadre de maîtrise d'oeuvre»

Webinaires

- FNCAUE «Mobilités actives»
- OIEau «gestion EP»
- URCAUE NA «dialogue compétitif»
- BIOSENA «comment concevoir des socio écosystèmes»
- Délégation Ministérielle à l'Accessibilité «améliorer les déplacements des personnes en situation de handicap et à mobilité réduite»
- CAUE95 «La terre, un matériau universel pour construire aujourd'hui»
- URCPIE/CAUE56 «Accompagnement à la désimperméabilisation des cours d'école»
- CTB/PAREXLANKO «Restauration du bâti ancien : quelle valeur ajoutée des bio-sourcés»
- Pass Culture Pro
- AIST19 «la QVT»

Stagiaires au CAUE

Les stagiaires

- Elisabeth Menut, étudiante en licence d'architecture à l'ENSA de Toulouse
- Ana Ventura, étudiante en BTS Aménagements paysagers à l'EPLEFPA de Voutezac
- Lucille Pugnet, étudiante en BTS Aménagements paysagers à l'EPLEFPA de Voutezac
- Lola Fougeray Leroy, élève en 3^{ème} au Collège Victor Hugo de Tulle

Stagiaires : que sont-ils devenus ? Témoignage



Enfant de la Corrèze, j'ai dû partir afin de suivre mon cursus à l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Toulouse. J'ai ponctué mes cinq années par des stages et notamment au CAUE. J'ai décidé d'entamer mon parcours professionnel avant la fin de mes études en intégrant un bureau d'architectes et urbaniste à Toulouse spécialisé dans l'aménagement d'espaces publics. C'est une compétence que l'on peut, aujourd'hui, développer uniquement par un apprentissage de « terrain ». Entrer en tant que stagiaire, je suis devenu chef de projet. Suite à ça, nous avons décidé avec Brice Viricel, mon associé, de **créer l'agence ORA architectes** en se concentrant sur nos deux expériences différentes, mais complémentaires : l'architecture et l'urbanisme. Aujourd'hui, nous travaillons sur des projets de marché public, passant du plan de référence d'aménagement jusqu'au bâtiment public pour ainsi traiter le prisme de la ville le plus large possible.

Faire un stage au CAUE de la Corrèze m'a été très bénéfique pour plusieurs points. Tout d'abord, le CAUE est une structure qui éclaire, de ses conseils, les collectivités territoriales et les particuliers. Le stage permet donc de découvrir une autre facette de la profession d'architecte, en apprenant comment conseiller et accompagner les maîtres d'ouvrage dans la réalisation de leurs projets. Plus particulièrement, cela m'a permis de passer du côté maîtrise d'ouvrage et ainsi appréhender le mécanisme qui pouvait motiver les porteurs de projets à passer au stade de la réalisation et ceux qu'ils attendaient d'un accompagnement dans celui-ci. Enfin, le CAUE est souvent un **lieu d'échanges et de rencontres entre professionnels de l'architecture et de l'urbanisme**, ce qui a été pour moi l'occasion de constituer des liens et de développer mon réseau professionnel corrézien et ainsi **comprendre l'écosystème des acteurs** qui entourent le projet au sens large. En somme, faire un stage au CAUE permet d'étendre ses compétences, de découvrir de nouvelles perspectives professionnelles et de créer des opportunités pour l'avenir.

Chez ORA architectes, nous **travaillons régulièrement avec les CAUE** dans le cadre de la réalisation de projets en marché public. Ce sont **les garde-fous d'une emprise territoriale et locale** pour l'ensemble des projets que nous développons et sont **des acteurs importants** avec qui nous échangeons toujours avec grand enthousiasme. Ils permettent d'aborder, par une première analyse, les attentes des communes et nous permettent rapidement d'intégrer la vision du territoire et du projet par les porteurs. Grâce à notre expérience de travail sur des projets publics et architecturaux, nous fédérons l'ensemble des membres de l'équipe projet avec les parties prenantes dont fait régulièrement partir les CAUE avec pour seul objectif de réaliser **des projets de qualité**. Nous répondons ainsi à une volonté de transversalité nécessaire à la capitalisation des savoir-faire et intérêts, généralement contradictoires, d'un large éventail de parties prenantes. En ce sens, ils sont un **élément collaborant à notre démarche** et nous apportent souvent un soutien pour nos projets d'aménagement et de construction. Surtout, ils sont **les garants** d'une intervention marquée d'une empreinte locale et sont **facilitateurs** vis-à-vis des autres instances du système.

Un CAUE pour quoi, pour qui ?

Le CAUE (conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement) est un service public d'intérêt général qui aide tous les maîtres d'ouvrage et encourage la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et des paysages.

Le CAUE est un organisme investi d'une mission d'intérêt public, né de la loi sur l'architecture du 3 janvier 1977. Il a pour objectif de promouvoir la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement dans le territoire départemental et pour mission le conseil aux collectivités locales sur leurs projets, la formation des maîtres d'ouvrages et des professionnels, l'information et la sensibilisation du public, l'information et le conseil aux particuliers qui désirent construire ou rénover.

Le CAUE est créé à initiative des responsables locaux et présidé par un élu local. C'est un organe de concertation entre les acteurs impliqués dans la production et la gestion de l'espace rural et urbain.

C

Les CAUE en chiffres

(source : repères et chiffres clés - 2019 FNCAUE)

- 93** CAUE au 1^{er} janvier 2019
- 3/4** CAUE agissant dans une Union Régionale
- 1 205** professionnels au service des territoires
- 2 116** administrateurs

19

Corrèze

c|a.u.e

45 quai Aristide Briand - 19000 Tulle
tél. 05 55 26 06 48



courriel caue.19@wanadoo.fr

facebook www.facebook.com/cauecorreze

Instagram www.instagram.com/caue_19